

Déclaration en douane pour les bagages expédiés par les transports aériens

Informations personnelles

Nom et prénom en majuscules		
Rue		N° de bâtiment, allée, étage, porte
Code postal	Ville	Pays
N° de téléphone (pendant la journée)		
N° de vol	N° de bagage	

Déclaration:

1. Les bagages décrits ci-dessus ne contiennent que des objets destinés à un usage personnel courant pendant le voyage, comme par exemple des vêtements, du linge de maison, des produits de toilette, des livres et des équipements de sport. Ces bagages ne contiennent aucune marchandise soumise à une interdiction ou à une restriction de circulation, comme par exemple les restrictions imposées par la loi relative au port d'armes, la loi sur les stupéfiants, la réglementation relative à l'importation de médicaments ou la loi sur les télécommunications (appareils émetteurs et récepteurs), ni des marchandises destinées à une activité professionnelle ou à des fins commerciales.
2. Les marchandises suivantes acquises à l'extérieur de la zone douanière de l' Union européenne se trouvant dans tous mes bagages (cités ci-dessus ainsi que dans le reste de mes bagages) sont exonérées des droits de douane (les produits à base de tabac, les boissons alcooliques, le vin non mousseux et la bière) en quantité exonérée, selon l'article 6 alinéa 5 de la loi sur l'impôt sur le chiffre d'affaires 1994; les autres marchandises le sont jusqu'à une valeur de **430 euros**).

Informations relatives aux formalités douanières

Je charge

la ligne aérienne	le service de distribution
-------------------	----------------------------

d'effectuer les formalités douanières.

Nombre de bagages	Nombre de co-voyageurs
Déclaration des marchandises dont la valeur est supérieure à 430 euros	

Je certifie, que j'ai fourni les informations exactes et complètes dont j'ai connaissance. Je suis informé(e) que donner des renseignements incorrects ou incomplets est punissable. Je suis informé(e) que les informations sont vérifiées, que des informations incorrectes ou incomplètes peuvent avoir pour conséquence l'engagement d'une procédure avec condamnation à une amende et notamment que les marchandises peuvent être confisquées.